CODIR GESMA du 16/01/25
20 h à MONTAUZIER
CR

Présents :**Noël Jean Marie, Chassaing C, Jouin C, Chevalerias Y, Folmer A, Delage M, Giraud P, Boerkmann F, Gaumont A, Lachgar S**
Excusé : **Guillard E, Mounier M**
Invités : /

Cr du codir du 19/12/24

Mis à l'approbation : Approuvé

Matériel (30 min)

Beaucoup de matériel non rentré : 7 stabs/5 détendeurs complets et 2 simples/2 blocs (n°93 et 64) ⎓ valeur neuve estimée à environ 5000€ !!!
Il faut limiter le nombre de personnes pouvant prêter le matériel : Yvon, Anthony et Christian se proposent une nouvelle fois d'être disponibles pour donner le matériel aux demandeurs les vendredi soirs.
Yvon propose un document pour améliorer la gestion du matériel emprunté lors des sorties club.
Document validé, avec juste une petite modification : Une seule personne en tant responsable du matériel sur chaque sortie.
Au vu de la situation actuelle : Jusqu'à obtention du nouveau local, il est décidé que la clé du local « matos » (bouteilles/stabs/détendeurs) et la petite clé de l'armoire blanche sont sous la responsabilité des personnes de la commission technique et ne seront plus disponibles à Montauzier.
L'an prochain, un système de caution sera très certainement mis en place.

Comptabilité (30 min)

Budget par commission (Salmi) :
- Minibus : Demande identique par rapport à l'année précédente.
- Photo/Vidéo : Demande de 250 €
- Matériel : Demande de 5000€, dépense de l'an dernier 3000€. Le codir accorde une dépense prévisionnelle de 3500€, avec possibilité de refaire des demandes en cours d'année.
- Technique : Peut-être un achat de 3 combinaisons dans l'année, à voir.

Sorties N1 et N2, prévisionnels effectués.
Les responsables des formations doivent faire en sorte que le budget des sorties ne dépassent pas le montant global par type de formation des coûts de formation demandés

aux élèves. Si jamais le budget prévisionnel est négatif, demander en amont l'accord du CODIR.

- Codep : la part CODEP passe de 12€ à 25€ par tranche de 10 adhérents.

Salmi nous présentera lors du prochain Codir une mise à jour du budget 2024-2025 prévisionnel.

Point sur les adhésions/adhérents (5 min)

173 adhérents GESMA
5 passagers

Minibus (20 min)

Le Codir, au vu du coût annuel élevé du camion et du fait que les tarifs n'ont pas évolué ces deux dernières années a décidé ce qui suit :

- Sortie organisée par le GESMA : le tarif passe de 0.35€/km carburant compris à 0.40€/km carburant compris. Ce tarif concernera toute personne présente dans le minibus qu'elle soit du GESMA ou pas.
- Sortie organisée hors GESMA (emprunt privé, CSNA, CODEP, …) : le tarif passe de 0.35€/km + paiement du carburant à 0.80€/km carburant compris. Ce tarif concernera toute personne présente dans le minibus qu'elle soit du GESMA ou pas.
  Le tarif pour été actif passe de 0.55€ carburant compris à 0,60€/km carburant compris.

L'application de ces tarifs est immédiate.

Suite au CODIR de Février : Rectification des tarifs annoncés ci-dessus

Sortie organisée par le **GESMA** : le nouveau tarif est 0.40€/km carburant compris. Ce tarif concernera toute personne présente dans le minibus qu'elle soit du GESMA ou pas.

Sortie organisée **hors GESMA** (emprunt privé, CSNA, CODEP, …) :
le nouveau tarif est 0.60€/km carburant compris. Ce tarif concernera toute personne présente dans le minibus qu'elle soit du GESMA ou pas.

Eté actif : facturation auprès de l'organisme demandeur : 0,60€/km

Nouveau local (15 min)

Le 1er étage a été vidé et une partie d'un autre.
Une fuite de la toiture a été trouvée, mails envoyés plusieurs fois aux personnes de la Mairie, mais pas de réponses.
Quelques aménagements à faire une fois l'installation faite.
Discussion à faire avec les responsables de commissions afin d'étudier la disposition et plus particulièrement le stockage des différents matériels.

Communication (25 min)

Echange sur les besoins et les moyens de communication du club.
Trombinoscope...papier ou numérique ?

Affichage, site ?

-->A traiter au prochain CODIR

Organisation des TIV (10 min)

Prévu le samedi 25/01.
Le camion pour transporter les ré-épreuves est à contacter, date envisagée à partir du 05/02/25.
Anthony propose son aide matériel pour amener les bouteilles du club à une zone plus facile d'accès pour le transporteur.

Organisation de la soirée Galette (10 min)

Prévue le 01/02, à 19h grande salle du Gond Pontouvre
Aurélien de sub2o sera présent, il prévoit de faire des lots « pack plongée » et il amènera du matériel demandé en amont.
Mail à faire pour rappeler l'inscription et diffusion de la proposition du matériel sub2o.
Christian et Pascal se proposent pour l'approvisionnement des galettes, cidre et jus de fruits.
Pascal demande à Pauline si elle peut se charger des galettes.

Forum du sport

Réunion le 30/01, à 18h30 : Pascal et Anthony iront.

Formation N3

Suite à deux désistements, la première et seule séance concernant cette formation ne comprenait que 2 candidats. Compte-tenu de la disparition subite de Jean-Philippe Guionneau,-le codir se pose la question de la suite de la formation.
Il est décidé de maintenir la partie « cours théoriques » du cursus N3 sur la saison 2024/2025 et sa validation théorique.
Les cours théoriques seront faits par les prépas-mf1 sous la responsabilité d'Olivier Louarme.
Le directeur technique, Pascal Giraud, est chargé de coordonner l'ensemble des protagonistes (calendrier à revoir et organisation de la validation théorique).
Anthony se déclare déjà intéressé par les cours N3 suivant cette organisation.
Pour la partie pratique, ce serait pour la saison 2025/2026.

François fait une diffusion générale pour informer et attirer d'autres potentiels candidats au N3.

Prochain codir : [13/02 de 19h30 à 21h30 à Montauzier]

Fin de réunion : 22h

Secrétaire du GESMA :
M. Boerkmann F
Président du GESMA
M. Delage M

GESMA
Affiliée FFESSM 02 16 007
Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C
Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême
Adresse postale: chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen